



MODALITÉS D'INSCRIPTION

PÉRIODES D'INSCRIPTIONS

1

RÉSIDENTS : À partir du mardi 18 avril à 8 h

NON-RÉSIDENT : À partir du mardi 2 mai à 8 h

Les inscriptions sont priorisées sur la base du « premier arrivé, premier servi », tant qu'elles respectent leur période d'inscription.

Toute inscription remise avant la date et l'heure prévue se verra attribuer la dernière place dans l'ordre des inscriptions.

Un résident est une personne dont l'adresse est située à Sainte-Cécile-de-Milton seulement.

COMMENT S'INSCRIRE?

2

Acheminer le formulaire dûment rempli :

- Par courriel au vielcommunautaire@miltonqc.ca
- En personne ou par la poste, à l'hôtel de ville située au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton JOE 2C0

La facture, confirmant l'inscription de vos enfants, vous sera acheminée vers la mi-mai. Ne laissez pas d'argent ou de chèque avec les formulaires!

Note : Vous serez contactés rapidement s'il s'avérait impossible d'inscrire votre enfant par manque de places. Nous validerons avec vous la possibilité d'inscrire à la liste d'attente.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

3

Annulation avant le début du camp de jour

Si le remboursement est demandé avant le premier jour du début du camp de jour, des frais administratifs de 50,00\$ + taxes seront facturés. Seuls, les frais d'inscription du camp de jour et du service de garde sont remboursables.

Aucun frais administratif ne sera facturé dans le cas d'une annulation pour une raison médicale, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Annulation pendant le camp

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de début du camp de jour, à l'exception d'une annulation pour une raison médicale. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés au prorata des services non reçus et aucun frais administratif ne sera facturé, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Marche à suivre pour annuler l'inscription pour une raison médicale

Vous devez transmettre à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton un avis écrit, accompagné d'une copie du certificat médical dûment signé par un médecin, au plus tard dans les 21 jours civils après le premier jour d'absence de votre enfant au camp de jour.

INFORMATION

450 378-1942 P.126 | VIELCOMMUNAUTAIRE@MILTONQC.CA



Sainte-Cécile-de-Milton

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023 Camp de jour Sainte-Cécile-de-Milton



ENFANT

Nom	Prénom	Date de naissance	Âge au 30-09-22
Numéro d'assurance maladie	Date d'expiration assurance maladie	Genre	
Adresse	Ville	Code postal	

PARENT OU TUTEUR 1

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	
Adresse (si différente de l'enfant)	Ville	Code postal	
Téléphone 1	Téléphone 2	Adresse électronique	

PARENT OU TUTEUR 2

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	
Adresse (si différente de l'enfant)	Ville	Code postal	
Téléphone 1	Téléphone 2	Adresse électronique	

CONTACTS URGENCES | Autres que les parents ou tuteurs

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	
Téléphone 1	Téléphone 2		
Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	
Téléphone 1	Téléphone 2		

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT | Autres que les parents ou tuteurs

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant
Nom	Prénom	Lien avec l'enfant
Nom	Prénom	Lien avec l'enfant

L'ENFANT EST-IL AUTORISÉ À QUITTER SEUL LE CAMP DE JOUR?

Oui	Si oui, à quelle heure?	Non	
-----	-------------------------	-----	--

VOTRE ENFANT PRÉSENTE-T-IL DES ALLERGIES OU DES PROBLÈMES DE SANTÉ CONNUS DONT NOUS DEVRIONS ÊTRE MIS AU COURANT AFIN D'ASSURER SON CONFORT ET SA SÉCURITÉ LORS DU CAMP DE JOUR (Allergies, problèmes cardiaques, TDA/H, TSA, trouble d'opposition, etc.)?

Détailler

VOTRE ENFANT DOIT-IL ÊTRE MÉDICAMENTÉ LORS DU CAMP DE JOUR? Si oui, indiquer le médicament et la posologie nécessaire. *Nous privilégions la prise de médicament à la maison. S'il est impossible de changer la posologie, le formulaire Administration de médicament devra être rempli lors de la première journée de fréquentation du camp de jour.*

Médication et posologie

VOTRE ENFANT DOIT-IL PORTER UNE VESTE DE FLOTTAISON À LA PISCINE OU AU LAC?

Oui	Non	
-----	-----	--

AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS

J'autorise le camp de jour de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à prendre des photos ou des vidéos au cours des activités de mon enfant durant l'été et de les utiliser à des fins publicitaires. Tout le matériel utilisé demeurera la propriété du Camp de jour de Sainte-Cécile-de-Milton.

J'autorise le Camp de jour de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à transporter mon enfant par le biais d'un transport en commun lors des sorties à l'extérieur du camp de jour.

Je m'engage à lire le code de vie avec mon enfant et je confirme avoir lu les mesures disciplinaires.

Je m'engage à prendre connaissance du contenu du Guide du camp de jour, qui me sera transmis avant le début du camp.

Le rang dans la famille est déterminé en fonction du montant total à payer, par enfant. Le plus haut rabais est attribué à l'enfant dont le montant total est le moins élevé.

RANG DE L'ENFANT DANS LA FAMILLE				
1 ^{ER}	2 ^E	3 ^E	4 ^E	

Noms et prénoms des autres enfants inscrits de la famille (les enfants doivent tous vivre à la même adresse).

	RANG DANS LA FAMILLE
	RANG DANS LA FAMILLE
	RANG DANS LA FAMILLE
	RANG DANS LA FAMILLE

INSTRUCTIONS

- 1 - Important! Sélectionnez les semaines réelles de fréquentation de l'enfant.
- 2 - Le cas échéant, appliquez le tarif plafonné (montant maximum par enfant, pour l'été), en respectant le rang de l'enfant dans la famille au moment d'inscrire le total. Référez-vous aux montants indiqués en **bleu** ou **vert**.
- 3 - Faites parvenir le formulaire par courriel au : vicommunautaire@miltonqc.ca ou imprimez une copie et déposez-la à l'hôtel de ville, au 112, rue Principale. AUCUN PAIEMENT NE SERA ACCEPTÉ. Vous devrez payer à la réception de la facture, qui vous sera acheminée au plus tard vers la mi-mai.

TARIF PLAFONNÉ **SANS** SERVICE DE GARDE, PAR RANG DANS LA FAMILLE

1^{er} enfant : 430,00 \$ 2^e enfant : 365,00 \$ 3^e enfant : 301,00 \$

Camp de jour SANS service de garde								TOTAL
Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8	
26-30 juin	3-7 juil.	10-14 juil.	17-21 juil.	24-28 juil.	31 juil.-4 août	7-11 août	14-18 juin	
85 \$	85 \$	85 \$	85 \$	85 \$	85 \$	85 \$	85 \$	\$

TARIF PLAFONNÉ **AVEC** SERVICE DE GARDE, PAR RANG DANS LA FAMILLE

1^{er} enfant : 533,00 \$ 2^e enfant : 453,00 \$ 3^e enfant : 373,00 \$

Camp de jour AVEC service de garde								TOTAL
Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8	
26-30 juin	3-7 juil.	10-14 juil.	17-21 juil.	24-28 juil.	31 juil.-4 août	7-11 août	14-18 juin	
97 \$	97 \$	97 \$	97 \$	97 \$	97 \$	97 \$	97 \$	\$

QUELLE TAILLE DE CHANDAIL VOTRE ENFANT PORTE-T-IL?

(Après le 2 juin 2023, il est possible que la taille demandée ne soit plus disponible) | Tailles enfants

Très petit	Petit	Moyen	Grand	Très grand	
------------	-------	-------	-------	------------	--

RELEVÉ 24 (Un relevé 24 sera émis en février 2024 aux parents payeurs)

Parent ou tuteur (Nom et prénom)	Numéro d'assurance sociale (NAS)	Montant payé	\$
Parent ou tuteur (Nom et prénom)	Numéro d'assurance sociale (NAS)	Montant payé	\$

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Annulation avant le début du camp de jour

Si le remboursement est demandé avant le premier jour du début du camp de jour, des frais administratifs de 50,00\$ + taxes seront facturés. Seuls, les frais d'inscription du camp de jour et du service de garde sont remboursables.

Aucuns frais administratifs ne seront chargés dans le cas d'une annulation pour une raison médicale, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Annulation pendant le camp de jour

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de début du camp de jour, à l'exception d'une annulation pour une raison médicale. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés au prorata des services non reçus et aucuns frais administratifs ne seront facturés, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Marche à suivre pour annuler l'inscription pour une raison médicale

Vous devez transmettre à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton un avis écrit, accompagné d'une copie du certificat médical dûment signé par un médecin, au plus tard dans les 21 jours civils après le premier jour d'absence de votre enfant au camp de jour.

Je désire recevoir la facture et les communications liées au camp de jour par courriel.